

Direction des bâtiments et de la logistique

Service des affaires générales

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 17 DEC. 2015

OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES SITES DÉPARTEMENTAUX

Mesdames, messieurs,

Contexte :

Le Département de la Seine-Saint-Denis dispose d'environ 500 implantations aussi diverses que les crèches départementales, les collèges, les sites centraux ou encore les circonscriptions sociales, les parcs départementaux et les équipements sportifs. Son territoire est particulièrement impacté par les récents événements, soit directement par les attaques comme celle du Stade de France le 13 novembre, soit indirectement par les opérations de police.

La sécurité des publics accueillis et des agents qui œuvrent au quotidien à leur service a toujours été au cœur des missions d'accueil du Département, mais l'année 2015 a été marquée par le renforcement de cette exigence. Ainsi, après les attentats des 7 et 8 janvier 2015, le seuil du plan Vigipirate a été porté au niveau « Alerte Attentat » et l'Etat d'urgence a été décrété puis voté par le Parlement, suite aux attentats du 13 novembre 2015.

Si la protection des populations relève des forces de l'ordre avec lesquelles il est amené à coopérer étroitement, le Département entend également poursuivre et accélérer le travail de sécurisation de ses implantations.

Éléments de bilan

La sécurisation des locaux fait partie intégrante de l'amélioration des conditions d'accueil dans les sites départementaux. À ce titre, l'ensemble des rénovations de sites de ces dernières années ainsi que les différents plans d'investissement ont d'ores et déjà intégré

cette problématique dans les programmes de travaux.

La rénovation de la crèche Voltaire à Montreuil, inaugurée quelques jours seulement après les attentats du 13 novembre 2015, illustre l'approche intégrée de la sécurité à la politique d'amélioration des conditions d'accueil. Le sas d'entrée, dont les principales vocations, dans un fonctionnement quotidien, sont la lutte contre les déperditions thermiques et la création d'une zone pour les poussettes, a été équipé d'un visiophone et conçu de façon à mieux contrôler l'accès de la crèche, et par conséquent la sécurité du site.

De la même manière, dans les sites centraux du Département qui regroupent de nombreux effectifs de l'administration, des mesures de sécurisation ont été multipliées ces dernières années comme à l'immeuble Verdi, où l'amélioration de l'accueil du public de la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH) était particulièrement sensible. Les différents regroupements de ces dernières années à l'immeuble l'Européen 2, à l'immeuble Satie, qui accueille notamment la MDPH et à l'immeuble Papillon, ont permis de moderniser les systèmes de sécurité. D'autres mesures sont en cours de déploiement, comme à l'immeuble Picasso, où l'accès aux étages du bâtiment va être filtré par badge.

Les attentats de janvier avaient déjà eu pour conséquence le renforcement des dispositifs de sécurité. Suite aux événements du 13 novembre, une cellule de crise a été installée pour traiter en priorité et en urgence, les demandes bâtimentaires ayant un lien avec cette exigence de sécurité. Une trentaine de sites ont été traités depuis le 13 novembre afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs, là où ceux-ci étaient défectueux.

De façon moins visible mais concourant au même objectif, des dispositifs existants tels des boutons d'alerte ou de la vidéosurveillance, en lien avec le PC de sécurité installé au bâtiment Picasso seront fiabilisés, notamment au niveau des réseaux informatiques.

S'agissant des collèges, ces travaux sont de la compétence du Département. En 2015, plus de 80 interventions ont été réalisées pour l'installation, la remise en état ou la modernisation des systèmes de contrôle d'accès (visiophones, interphones, portails automatiques,...) pour un montant total de 220 000 €.

Les travaux en matière de vidéosurveillance sont également pris en charge par le Département. Le projet d'installation de ces systèmes est préalablement présenté au Conseil d'administration de l'établissement, et répond à une réglementation stricte surveillée par la CNIL, doublée d'un protocole propre au Département fixant les règles d'implantation et d'éventuel enregistrement.

À ce jour, 99 collèges sont équipés d'un dispositif de vidéosurveillance (dont 18 avec enregistrement). En 2015, 9 systèmes ont été installés et/ou renouvelés (collège Jean-Jacques Rousseau au Pré-Saint-Gervais, collèges Jean Moulin et Paul Eluard à Montreuil, collège Jean-Baptiste Clément à Dugny, collège Garcia Lorca et Jean Lurçat à Saint-Denis, collège Mandela au Blanc-Mesnil et collège Romain Rolland à Tremblay-en-France).

Perspectives renforcées

Dans ce contexte très particulier à la suite des attentats du 13 novembre 2015, ces actions réalisées, engagées, intégrées à la modernisation du patrimoine départemental doivent être renforcées et ce plus particulièrement sur nos sites sociaux (crèches, PMI, ASE, CSS, CDPS) où l'attente est forte de la part des équipes tant que des publics accueillis.

Il est proposé de doter le Département d'une autorisation de programme spécifique permettant le renforcement de ces mesures et le déploiement de la vidéosurveillance (surveillance en temps réel) ou de vidéoprotection (enregistrements permettant la recherche

de responsables suite à des faits constatés) dans les sites les plus sensibles et en particulier ceux accueillant un public de petite enfance.

Ce programme s'étendra sur deux ans pour un montant de 1 500 000 euros.

De façon pragmatique, la première année visera la modernisation des contrôles d'accès dans une cinquantaine de sites extérieurs parmi les plus sensibles. Partout où leur utilité est avérée, des visiophones et des boutons d'alerte agression seront installés et des sas d'entrée seront sécurisés. En parallèle, une étude rapide sera diligentée afin de mettre en place sur les sites qui le nécessiteraient des dispositifs de vidéosurveillance ou de vidéoprotection. En effet, l'impact sur notre système d'information nécessite de prendre des mesures préalables (notamment en termes de réseau) à la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Par ailleurs, en lien avec les services du Préfet, le Département porte la maîtrise d'ouvrage d'un projet de sécurisation de l'accès à la Préfecture, permettant d'isoler l'accès dans les étages du hall qui accueille le public. Des portillons et un accueil spécifique permettront ainsi de contrôler l'accès latéral réservé aux services et visiteurs. Ces travaux, financés par l'État et le Département, devraient être achevés en avril 2016.

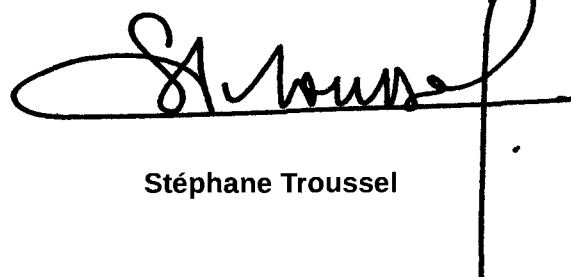
Les événements nous poussent indéniablement à accélérer les efforts déjà entrepris pour la modernisation, l'amélioration et la sécurisation de nos sites. Si la sécurité est au cœur de ces dispositifs, il convient néanmoins de rappeler qu'elle relève aussi de la vigilance de chacun, usagers comme agents et que ces mesures contribueront également à l'amélioration de nos services publics, sans renoncer à nos libertés individuelles.

Ces mesures de sécurisation seront également concertées avec les communes concernées afin de faciliter les éventuels reports et connexions avec les systèmes gérés par les services de police municipales. Le Département pourra solliciter tout organisme (État, Fonds interministériel de prévention de la délinquance...), afin de rechercher des solutions complémentaires de financement.

C'est pourquoi, je vous propose, dans le cadre de nos discussions budgétaires,

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à intégrer lors du vote de budget 2016 la création d'une autorisation de programme de 1 500 000 euros (dont 1 300 000 devraient être actés lors du budget 2016) ;
- de charger M. le Président du Conseil départemental de solliciter tout organisme afin de rechercher des solutions complémentaires de financement.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', written over a horizontal line. A vertical line extends downwards from the end of the signature.

Stéphane Troussel

Délibération n° du

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES SITES DÉPARTEMENTAUX

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départementale n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à intégrer lors du vote de budget 2016 la création d'une autorisation de programme de 1 500 000 euros sur 2016-2017 ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de solliciter tout organisme afin de rechercher des solutions complémentaires de financement ;

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le